

le mercredi 24 avril 2002

10 heures

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, M. Richard soulève la question de privilège pour se plaindre à la Chambre d'une déclaration de l'hon. M^{me} Blaney, ministre de la Sécurité publique, diffusée à la radio de la CBC le 23 avril 2002. M. Richard soutient que les propos le visaient personnellement et étaient incorrects et trompeurs.

M. Williams, du Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale, présente le deuxième rapport du comité, dont voici le texte :

le 23 avril 2002

Assemblée législative du Nouveau Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le deuxième rapport du Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale.

Le comité a reçu le mandat de mener une consultation publique relativement aux recommandations du rapport de la Table ronde de la ministre sur la gouvernance locale.

Le présent rapport fait état de l'avancement des travaux du comité depuis son dernier rapport, présenté à la Chambre le 10 janvier 2002.

Le comité a tenu 13 jours d'audiences publiques dans toute la province en février et en mars 2002. Des audiences publiques ont eu lieu à Dalhousie, à Bathurst, à Inkerman, à Oak Bay, à Hampton, à Salisbury, à Douglastown, à Grand-Barachois, à Bouctouche, à Upper Kingsclear, à Hartland et à Saint-Joseph-de-Madawaska, et la dernière audience publique a eu lieu à Fredericton, à la Chambre du Conseil législatif. Le comité a entendu environ 200 interventions et a reçu jusqu'à maintenant 125 mémoires en tout.

Le comité se réjouit à l'avance de préparer son rapport définitif et ses recommandations sur la gouvernance locale et la collaboration régionale et de le présenter à la Chambre.

Au nom du comité, je tiens à remercier les nombreux intervenants et intervenantes qui ont comparu devant le comité aux audiences publiques ainsi que tous les particuliers et organismes qui ont présenté des mémoires. Je tiens également à remercier tous ceux et celles qui ont comparu aux audiences et ont participé à l'important processus en cours.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Claude Williams, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu.

M^{me} Weir donne avis de motion 77 portant que, le mardi 30 avril 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, par le bureau du coroner en chef et la ministre de la Sécurité publique, copie des subpoenas décernés aux témoins dans l'enquête Johnston, y compris copie de la correspondance et de tout autre document relatif à la décision de reporter la tenue de l'enquête sur le décès de Richard Johnston.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Le président du comité suspend la séance à 15 h 33.

15 h 59

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. J. Dubé prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. J. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, en l'absence inévitable du président de la Chambre, M. Ashfield, vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre. Le président du comité, M. Bernard, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE	
Services de gestion	4 329 000
Développement agricole et Innovation	19 122 000

4	50-51 Elizabeth II, 2001-2002	24 avril
Pêches, Aquaculture et Politiques		5 844 000
Moins : crédits législatifs		35 000
Votés		29 260 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE	
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	1 600 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2002-2003

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Agriculture, Pêches et Aquaculture	1 100 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Agriculture, Pêches et Aquaculture	25 000

STOCKS	
Agriculture, Pêches et Aquaculture	1 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de
motion 69, 72, 73, 74 et 75 (23 avril 2002).